

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Système de Management Qualité

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version: 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1/2

Situation matrimo	r u planteur	ficat	PMCI0	• ASSALE 00183					
Code/numéro du Adresse du plant Situation matrimo	u planteur		PMCI0	00183					
Adresse du plant	<u> </u>								
Situation matrimo	iteur		Ch acca			PMCI000183			
		Adresse du planteur			Ehouelekro				
Nº Parcelle Lo	Situation matrimoniale								
IN l'alcelle Lo	ocalisation	Année de création		Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle			
			Parcelles de	COCO					
PMCI000183-P1 Ehouel	elekro	2005		0.8754 ha					
Type de main d'oeuvre et nombre			Permanent : 1						

En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :

- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2
- GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d'élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
- GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
- Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 2/2

Système de Management Qualité

ICI Système de

- 1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :
 - Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
 - · Respecter la traçabilité,
 - Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
 - Respecter la sécurité sanitaire,
 - Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
 - Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s'inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
 - Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
 - Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
 - Non recours au feu pour la préparation des sols,
 - Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :
 - La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
 - Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.

Date et signature du planteur

Date et signature du Chef de projet